

**COMPTE-RENDU DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
Le mardi 15 juin 2021 à Caulières (80)**

➤ **Liste des personnes présentes ou représentées :**

📁 **Feuille d'émargement en annexe 1**

📁 **Liste des excusés en annexe 2**

En l'an deux mille vingt et un , le quinze juin, les membres de l'association se sont réunis à Caulières (80) sur convocation du Conseil d'administration.

L'assemblée générale ordinaire est présidée par Monsieur Olivier FOSSÉ, en sa qualité de président de l'association.

**Ordre du jour :**

**I/ PREMIERE PARTIE : statutaire**

1. Accueil du président
2. Présentation et approbation des comptes de l'exercice 2020
3. Budget prévisionnel
4. Cotisations
5. Renouvellement du Conseil d'administration

**II/ DEUXIEME PARTIE : enjeux et perspectives**

6. Focus sur les actions de FIBOIS Hauts-de-France pour la période 2020/2021
7. Plateforme bois Hauts-de-France
8. Cambium Hauts-de-France
9. Master Plan Forêt Bois
10. France Bois 2024
11. Questions diverses

📁 **Diaporama en annexe 3**

## II PREMIERE PARTIE : STATUTAIRE

### 1. ACCUEIL DU PRESIDENT

Le président constate que les membres votants (55) sont présents (16) ou représentés (16) soit 32.

Le quorum (14) (le quart) est atteint. Par conséquent le président déclare que l'assemblée générale ordinaire est régulièrement constituée, qu'elle peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le président dresse la liste des excusés (cf. annexe 2).

Il remercie les participants à l'assemblée générale et salue la présence du Commissaire aux comptes, des élus de la Région, des partenaires financiers et la mobilisation de tous les acteurs de la filière forêt-bois.

### 2. PRESENTATION DES RAPPORTS FINANCIERS ET APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2020

📁 Diaporama en annexe 3, pages 3 à 13

📁 Comptes 2020 en annexe 4

#### 2.1 Présentation des comptes 2020

**Intervention conjointe de Pierre PENNEQUIN, commissaire aux comptes et de Suzy MONCOND'HUY, responsable administrative et financière de l'association.**

##### 2.1.1 Faits marquants 2020

**L'exercice comptable 2020 a été caractérisé par les faits significatifs suivants :**

- ✓ **La première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018.**
- ✓ **Une année particulière eu égard au contexte sanitaire qui a impacté fortement les comptes de l'association.** Du fait du confinement ; l'association a dû adapter son organisation.

Le placement en télétravail de l'ensemble du personnel a permis d'assurer une continuité d'activité en se recentrant notamment sur les actions prévues en 2020 et pouvant se réaliser à distance : préparation des éditions de brochures, lancement d'enquêtes, préparation d'événements pour le second semestre 2020, poursuite des travaux concernant la plateforme, préparation du changement de format de certains événements (passage en webinaire).

Face à ce contexte inédit, l'association s'est adaptée et a proposé un soutien aux entreprises pendant la crise :

- Accompagnement : contacts téléphoniques réguliers, relais sur les aides publiques (nationales et régionales), conception d'un modèle de prévisionnel simplifié pour les demandes bancaires, appui aux démarches administratives et financières.
- Observatoire : publication d'une carte des entreprises ayant continué ou repris l'activité, mise en place d'un questionnaire de conjoncture avec France Bois Régions (toutes les 2 semaines), remontée des points d'alerte aux services de la Région et de l'Etat (DRAAF, ADEME).
- Représentation de la filière dans les réunions de crise (Etat, Région, inter-industries, Medef....), rédaction d'une note sur les mesures d'urgence proposées par la filière régionale à destination des élus régionaux, des représentants de l'Etat (dont préfecture) et de la Députée CATTELOT.

Cette crise exceptionnelle a eu une incidence directe sur l'équilibre des recettes de l'association pour 2020, le budget étant basé sur une part de fonds privés à hauteur de 20%.

France Bois Forêt a réduit sa subvention de 20% (de 65K€ à 48K€), le CODIFAB a reporté sur la demande (25K€) sur 2021 et la quasi-totalité des participations des professionnels a été annulée, du fait du report de tous les salons (CIB/Nordbat).

Cela a engendré un manque total de 60K€ pour équilibrer le budget 2020. Les partenaires financiers publics de l'association (DRAAF, DREAL, ADEME, REGION) ont été sollicités pour palier à ce déséquilibre. Seule la Région a apporté un financement complémentaire de 18K€.

- ✓ **Un rappel de la PRO BTP sur les cotisations prévoyances pour la période 2016-2020 à hauteur de 27K€** (des démarches sont en cours auprès de notre prestataire de paye pour déterminer l'origine et la légitimité de ce rappel).
- ✓ **L'association génère en 2020 un résultat net déficitaire** et les fonds propres de l'association deviennent déficitaires.

### 2.1.2 Compte de résultat 2020

Pour information, le compte de résultat reflète les flux des dépenses et des recettes de l'association pour l'année.

#### **Produits d'exploitation :**

Les produits d'exploitation sont en baisse de -59 885.99€ par rapport à 2019. Pour 2020, cela représente 945 081€ contre 1 004 967€ en 2019.

- ✓ **Une baisse des cotisations à l'association** : 14 744€ en 2020 contre 17 901€ en 2019. C'est le cas de quasi toutes les structures demandant des cotisations, les entreprises ayant été peu disposées à payer des adhésions alors qu'elles avaient de gros soucis financiers.
- ✓ **Une hausse des prestations de services (+33K€)** soit un volume de prestations à hauteur de 60 816€ en 2020 contre 27 775€ en 2019, qui s'explique par :
  - La facturation de la mise à disposition de Sébastien CARON recruté le 1<sup>er</sup> juillet 2020, par l'association à la SCIC Plateforme Hauts-de France (salaire refacturé à l'euro près) ;
  - La facturation du temps passé par Jordan NHO et de Suzy MONCOND'HUY à l'association Cambium (salaire facturé à l'euro près) ;
  - Les prestations facturées pour l'accompagnement des entreprises par le chargé de mission développement économique ;
  - La participation des professionnels au projet Muteco, à l'annuaire ETF, à la fête de la ruralité, aux actions de formations ;
  - La rétribution de France Bois Régions pour la mise à jour du site « métiers du bois » et l'accueil de la coordinatrice nationale dans les locaux de l'association.

Il est à noter qu'avec la crise sanitaire, les salons Carrefour International du Bois et Nordbat ainsi que les déplacements collectifs ont été annulés et n'ont pas donné lieu à des recettes supplémentaires.

✓ **Une baisse des subventions d'exploitation :**

- **La subvention Région** diminue en proportion des dépenses engagées (568K€ en 2020 contre 624K€ en 2019).
- **La subvention DRAAF** est moins importante, les actions mise en œuvre ne sont pas de la même envergure (79K€ en 2019 pour le projet structurant « plateforme », l'étude ETF et l'étude frêne). En 2020, l'association a perçu les soldes de subventions ainsi que le financement de petites actions (colloque crise sanitaire, étude Insee).
- **La subvention INTERREG** baisse (76K€ en 2020 contre 101K€ en 2019) : les projets arrivent à échéance et des actions ont été annulées en raison de la pandémie. Le projet FeelWood a été prolongé, l'évènement de clôture initialement prévu en 2020 a été repoussé à mars 2021. La journée teambuilding a été annulée. Des journées de visite prévues dans le cadre du projet FormaWood ont été annulées.
- **La subvention ADEME** pour le financement de la mission bois énergie représente 36K€ contre 46K€ en 2019 (départ de Maeva FREROT, poste vacant pendant 2 mois). La mission bois construction représente 58K€ en 2020 contre 47K€ en 2019.
- L'association a perçu une avance de la **DREETS** (ex DIRECCTE) pour le projet Muteco à hauteur de 77K€ et les fonds ont été comptabilisés en proportion de la dépense 2020 soit environ 3 300€.

Pour finir sur les produits d'exploitation, 20K€ sont comptabilisés en transfert de charges contre 1 005€ en 2019. Cela s'explique par le remboursement de fournisseurs et les IJ maladie (quelques arrêts en 2020).

### **Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation sont en baisse de 20K€.

**Les charges externes**, autrement dit tout ce qui permet de faire fonctionner l'association (location, maintenance, téléphonie, déplacements, etc.), représentent 398K€ en 2020 contre 518K€ en 2019.

Cette variation s'explique par :

- la baisse significative du poste de sous-traitance (144K€ en 2020 contre 215K€ en 2019 (pour rappel dépenses de sous-traitance importantes pour le projet plateforme, l'étude ETF, l'étude frêne, les formations proposés via les projets européens)
- l'annulation des salons (Norbdatt, CIB) journées bois et vous
- les frais de déplacement sont réduits en raison du télétravail

Les charges de fonctionnement demeurent stables.

Les charges d'exploitation comprennent également **les impôts et taxes, et les charges de personnel**. Le poste salaire varie à la hausse avec le recrutement de Sébastien CARON au 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le rappel de la PROBTP d'un montant de 27K€ sur la prévoyance.

### **Résultats**

✓ **Résultat d'exploitation :**

Le total des charges et des produits conduit à un résultat d'exploitation déficitaire à hauteur de **78 307€**.

✓ **Résultat exceptionnel :**

Le résultat exceptionnel s'élève à **-5 290€**. Il s'explique par :

- La réduction du versement de solde de la subvention ADEME accordée en 2019 pour la mission bois énergie en raison du rejet de dépenses initialement prévues dans la convention (-7K€),
- L'augmentation du versement de solde de la subvention ADEME accordée en 2019 pour la mission bois construction (+2K€).

✓ **Résultat 2020 :**

**Le résultat net est déficitaire de 86 214€**

**Contributions volontaires**

A noter, la valorisation des contributions volontaires à hauteur de 9125€ .

Cette année, en complément des flux financiers, l'association a souhaité faire apparaître les contributions volontaires afin de donner une image plus complète des activités développées et de valoriser les moyens humains.

Pour se faire l'association a demandé aux membres de l'association qui ont apporté leur expertise sur la rédaction d'un guide technique, l'organisation d'une journée technique de comptabiliser le temps passé, valorisé sur base du coût de la Déléguée ou d'un chargé de mission selon le poste occupé par le membre contributeur.

**2.1.3 Bilan actif et passif 2020**

**📁 Diaporama en annexe 3, pages 14 à 17**

**Bilan – actif**

- ✓ L'actif immobilisé comprend notamment ;
  - La prise de participation dans la Scic plateforme (2 000€)
  - L'achat de matériel informatique (5 433€)
- ✓ L'Actif circulant comporte les créances clients (factures émises par l'association) pour 21 206€.  
Les autres créances regroupent les subventions à recevoir au 31/12/2020 (il s'agit des soldes à recevoir sur les subventions Région, ADEME, DRAAF) soit 610 155€.

**Bilan - passif**

✓ **Fonds propres :**

Les fonds propres pour l'année N-1 étaient constitués de :

- 125 000€ d'apports avec droits de reprise des membres de la filière,
- 94 472€ de report à nouveau.

Les fonds propres pour l'année N sont en négatif :

- Les apports de 125 000€ ont été remboursés au 31/12/2020,
- Le report à nouveau est impacté par le déficit.

✓ **Application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 :**

Il est à noter un changement dans le format des comptes, notamment l'obligation de faire apparaître la situation nette.

La situation nette de l'association au 31/12/2020 est négative à hauteur de 21 474€. Ce facteur présente un risque sur la continuité d'exploitation et doit conduire à une reconstitution des fonds propres.

✓ **Dettes :**

Le poste « dettes » pour 676 274€ comporte :

- Les provisions pour charges pour 11 070€ (il s'agit de la matérialisation de l'engagement retraite),
- Les dettes financières correspondent aux cessions Dailly (281 351€),
- Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à (231 217€) (report charges sociales Covid qui ont permis à l'association de bénéficier d'un souffle financier supplémentaire),
- Les produits constatés d'avance pour 73 411€ (subvention de la DREETS pour le projet Muteco).

**Le signal fort à retenir est la situation nette qui devient négative.**

**La trésorerie s'est maintenue grâce aux cessions Dailly et au report des charges sociales.**

### 2.1.4 Rapport du Commissaire aux comptes

**Opinion du Commissaire aux comptes sur la régularité des comptes :** pas de remarque particulière, la tenue de la comptabilité est claire et sérieuse.

**Appréciation de la continuité d'exploitation :** il demeure une incertitude sur la continuité d'exploitation au vu de la situation fragile (les fonds propres deviennent négatifs) et les prévisions de trésorerie qui s'avèrent négatives au dernier trimestre 2021. Néanmoins, la gouvernance ne reste pas passive et met tout en œuvre pour redresser la situation, des mesures sont à l'étude. Le Commissaire aux comptes a donc procédé à la certification des comptes 2020.

### 2.1.5 Mesures mises en œuvre par la gouvernance

#### 📁 Diaporama en annexe 3, pages 18 à 19

✓ **Ajustement du budget prévisionnel 2021**

Une léger ajustement a été effectué à la baisse, pour tenir compte d'une réorientation de quelques actions, notamment les essais mécaniques.

✓ **Démarche de recherche de fonds privés :**

Entrée dans le dispositif DASESS, Dispositif d'Appui aux Structures de l'Economie Sociale et Solidaire, géré par Hauts-de-France Active :

- Prêt de trésorerie court terme de 100K€, sans frais grâce au soutien des structures ayant accepté d'être caution : Coforaisne, Fransylva Aisne, PEFC HdF, Fransylva Somme, Fransylva HdF et Fransylva Oise.
- Mise à disposition d'une consultante pour 6 jours d'intervention avec pour objectifs :
  - o D'analyser la structure des charges de Fibois,
  - o De rechercher des produits complémentaires (activités en recettes propres, financements privés...),
  - o De définir un plan d'action dont l'objectif est le retour à l'équilibre économique de l'association et sa restructuration financière

#### **Calendrier :**

Juin 2021 : modification des statuts en AGE pour bénéficier d'une défiscalisation.

Septembre 2021 : rendu de la consultante.

Octobre 2021 : prospection pour recherche de fonds par la direction de l'association (sans défiscalisation).

### ✓ Intervention du président de l'association

Olivier FOSSÉ précise que la banque, rencontrée récemment, a confirmé son soutien par la continuité de la ligne Dailly, qui permet à l'association de fonctionner faute de fonds de roulement suffisant pour engager les dépenses et prétendre aux versements des subventions en conséquence.

Le président indique que la filière pourrait de nouveau être mobilisée pour faire face à la tension de trésorerie du dernier trimestre 2021 (décalage de versements de subventions, les soldes arriveront au mieux fin du second trimestre 2022).

### 2.1.6 Rapport du Trésorier

Le Trésorier félicite Suzy MONCOND'HUY pour la tenue des comptes et son engagement dans l'association et Fabienne DELABOUGLISE pour la tenue du budget et la réalisation du programme d'actions.

Il remercie le Commissaire aux comptes pour son soutien.

Il adresse également ses remerciements aux partenaires financiers pour les subventions accordées au titre de l'année 2020.

Il souligne la maîtrise des postes de charges, le manque de fonds propres à reconstituer, le rappel de la PROBTP et le poids important dans le résultat déficitaire 2020, impacté également par la situation particulière (contexte sanitaire) et la baisse des fonds privés.

Bien qu'il subsiste une incertitude sur la continuité d'exploitation, la gouvernance met tout en œuvre pour trouver des solutions.

### 2.1.7 Approbation des comptes

Il est procédé au vote à main levée, avec l'accord de l'assemblée.

#### **PREMIERE RESOLUTION : approbation des comptes 2020**

**L'assemblée générale après avoir entendu :**

- La présentation du rapport comptable,
- La présentation du rapport du commissaire aux comptes,

**approuve tels qu'ils sont présentés les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexes) arrêtés au 31.12.2020.**

#### **DEUXIEME RESOLUTION : affectation du résultat au compte de report à nouveau**

**L'assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice d'un montant de -86 214€ au compte de report à nouveau.**

**Les deux résolutions sont adoptées à l'unanimité.**

### 3. BUDGET PREVISIONNEL 2021

#### 📁 Diaporama en annexe 3, pages 24 à 27

Le budget prévisionnel 2021 a été revu en légère baisse en fonction des prévisions de recettes et pour tenir compte d'une réorientation de quelques actions, notamment les essais mécaniques.

Les charges de personnel représentent la moitié du budget et sont incompressibles. Les services extérieurs correspondent à la sous-traitance.

Les autres charges externes comprennent les charges liées à la communication, aux événements prévus à compter du 30 juin 2021, au RDV Forêt Bois organisé en partenariat avec le CRPF.

Concernant les produits :

- Le Conseil régional des Hauts-de-France représente 49% du budget.
- L'Etat (DRAAF/ADEME/DREETS/DREAL) représente 25% du budget.
- Les collectivités qui ont été sollicitées représentent 5% (Métropole lilloise, conseils départementaux, CAPSO).
- C'est une année quasi blanche avec la fin des projets européens d'où la faible part du budget 0.4%.

Les fonds privés représentent 20% du budget et sont composés de :

- Prestations
- Mise à disposition de personnel
- Cotisations
- France Bois Forêt
- Participations des professionnels
- Sponsors (Rdv forêt bois)
- Mécénat

### 4. COTISATIONS

Le montant des cotisations est maintenu pour l'année 2021.

Il sera examiné par le Conseil d'administration à l'automne 2021 et sera susceptible d'évoluer en 2022.

Catégorie	Structure	Cotisation
Organisations professionnelles - 1	CAPEB Hauts-de-France	2 400 €
	FFB Hauts-de-France	
Organisations professionnelles - 2	UNIFA	800 €
	Fédération SCOP BTP Nord	
Etablissements publics forestiers	ONF Nord-Pas de Calais	800 €
	ONF Picardie	
	CRPF	
Organismes et syndicats forestiers - 1	Union régionale des propriétaires forestiers sylviculteurs	1 200 €
	Union des scieurs de peuplier du bassin picard	350 €
Organismes et syndicats forestiers - 2	Coopératives forestières	240 €
	Syndicats des exploitants forestiers scieurs	
	Entrepreneurs des territoires	
Entreprises, BET	CA inférieur à 300 000€	200 €
	CA compris entre 300 000€ et 1 million d'euros	300 €
	CA supérieur à 1 million d'euros	500 €
Autres	Architectes	50 €
	Parc naturel régional	240 €
	Associations, collectivités territoriales	
	Centre de formation, écoles supérieures	
	Chambre consulaire	500 €
	Créateur, repreneur	gratuité

## 5. RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 5.1 Rappel

#### Article 10 des statuts :

« Les administrateurs sont désignés pour une durée de 3 ans par les organisations professionnelles (membres actifs et membres associés) entérinées par les collèges correspondants de Fibois Hauts-de-France. (...) »

Les organisations professionnelles (membres actifs) sont consultées par le président tous les 3 ans afin de confirmer le nom de leurs représentants.

Les représentants sortants peuvent être désignés de nouveau. »

**Les membres actuels du CA ont été désignés en 2018. Le renouvellement doit donc être fait en 2022.**

### 5.2 Composition actuelle et changements proposés

Collège 1 : production (7 places)		Sortants	Nommés 2021
CRPF	CRPF Hauts-de-France	Henri DE WITASSE THÉZY	Henri DE WITASSE THÉZY
Forêt publique	O.N.F.	Eric MARQUETTE	Eric MARQUETTE
Coopératives forestières	Coforaisne	Xavier DE MASSARY	Xavier DE MASSARY
Entreprises de travaux forestiers	Entrepreneurs des territoires Hauts-de-France	Patrice LEROUX	Alexandre FICHAUX
Propriétaires forestiers privés	Fransylva Hauts-de-France	René LEMPIRE	René LEMPIRE
Expert forestiers	APEX Forêts-Bois	Gaëlle BRUTE DE RÉMUR	Gaëlle BRUTE DE RÉMUR
Pépiniéristes	Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers (SNPF)	Clément CRÉTÉ	Clément CRÉTÉ

<b>Collège 2 : première transformation (5 places)</b>		Sortants	Nommés 2021
Syndicat de scieurs	Syndicat exploitants forestiers scieurs de l'Aisne	Sonia PELTIER	Sonia PELTIER
Hauts-de-France Bois Bûche	Hauts-de-France Bois Bûche	Bernard DUCANGE	Bernard DUCANGE
Syndicat exploitants forestiers	Syndicat exploitants forestiers scieurs du Nord	Anny-Claude MORISAUX	Anny-Claude MORISAUX
Commerce du bois	<i>Attente de désignation par Le Commerce du Bois</i>		
Bois énergie	<i>Attente d'identification d'organisation professionnelle</i>		

<b>Collège 3 : deuxième transformation (7 places)</b>		Sortants	Nommés 2021
CAPEB - 2 places	CAPEB Hauts-de-France	Patrick RAGOT	Patrick RAGOT
	CAPEB Hauts-de-France	Alain LELEU	Loïc LEMAIRE
SCOP BTP	Fédération Nord des SCOP BTP	Jean-Marc LEMAIRE	Jean-Marc LEMAIRE
FFB - 4 places	FFB Hauts-de-France	Laurent RIBEIRO	Laurent RIBEIRO
	FFB Hauts-de-France	Olivier GUÉRIN	Olivier GUÉRIN
	FFB Hauts-de-France	Olivier FOSSÉ	Olivier FOSSÉ
	FFB Hauts-de-France	Jacques BRZEZULA	Jacques BRZEZULA

<b>Collège 4 : acteurs transversaux (6 représentants)</b>		Sortants	Nommés 2021
Architectes	Conseil de l'ordre des architectes Hauts-de-France	François LACOSTE	François LACOSTE
Établissements d'enseignement (2 places)	Lycée EPIL	Patrick OLIVIER	Patrick OLIVIER
	Centre Agropaysager Bavay	Xavier MARCHANT	Xavier MARCHANT
<i>Ingénierie Bois Construction</i>	<i>Ingébois</i>	Laurent LEPAUL	<i>(Julien GRUSON) *</i>
Association peuplier	Association peuplier Hauts-de-France	Bruno PIRET	Bruno PIRET
CMAR	Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat	Patricia DUCANGE	Patricia DUCANGE

## Les membres du conseil d'administration renouvelé en 2021 sont donc les suivants :

Collège 1 : production (7 places)			
CRPF	CRPF Hauts-de-France	DE WITASSE THEZY	Henri
Forêt publique	O.N.F.	MARQUETTE	Eric
Coopératives forestières	Coforaisne	DE MASSARY	Xavier
Entreprises de travaux forestiers	Entrepreneurs des territoires Hauts-de-France	FICHAUX	Alexandre
Propriétaires forestiers privés	Union des syndicats des propriétaires forestiers privés des Hauts-de-France	LEMPIRE	René
Expert forestiers	Association Picarde des Experts Forestiers (APEX Forêts-Bois)	BRUTE DE REMJUR	Gaëlle
Pépiniéristes	Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers (SNPF)	CRETE	Clément
Collège 2 : première transformation (5 places)			
Syndicat de scieurs	Syndicat exploitants forestiers scieurs de l'Aisne	PELTIER	Sonia
Hauts-de-France Bois Bûche	Hauts-de-France Bois Bûche	DUCANGE	Bernard
Syndicat exploitants forestiers	Syndicat exploitants forestiers scieurs du Nord	MORISAUX	Anny Claude
Commerce du bois	<i>Attente de désignation par Le Commerce du Bois</i>		
Bois énergie	<i>Attente d'identification d'organisation professionnelle</i>		
Collège 3 : deuxième transformation (7 places)			
CAPEB - 2 places	CAPEB Hauts-de-France	RAGOT	Patrick
	CAPEB Hauts-de-France	LEMAIRE	Loic
SCOP BTP	Fédération Nord des SCOP BTP	LEMAIRE	Jean-Marc
FFB - 4 places	FFB Hauts-de-France	RIBEIRO	Laurent
	FFB Hauts-de-France	FOSSE	Olivier
	FFB Hauts-de-France	GUERIN	Olivier
	FFB Hauts-de-France	BRZEZULA	Jacques
Collège 4 : acteurs transversaux (6 représentants)			
Architectes	Conseil de l'ordre des architectes Hauts-de-France	LACOSTE	François
Etablissements d'enseignement (2 places)	Lycée EPIL	OLMIER	Patrick
	Centre Agropaysager Bavay	MARCHANT	Xavier
construction bois, économistes de la construction	UNTEC	GRUSON	Julien
Association	Association Peuplier	PIRET	Bruno
CMAR	Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat	DUCANGE	Patricia

## II/ DEUXIEME PARTIE : ENJEUX ET PERSPECTIVES

### 6. FOCUS SUR LES ACTIONS 2020/2021

Le rapport d'activité présente toutes les actions réalisées sur l'année 2020

📁 Cf. rapport d'activité (en bref) en annexe 5

#### Thomas BAUDOT, prescripteur bois :

- Formations à destination des architectes dispensées sous l'égide de l'AFAPI
- Etude sur la durabilité de l'aulne

📁 cf. diaporama en annexe 3, pages 48 à 51

#### Alain DURIEZ, prescripteur bois :

- Démarche Energiesprong
- Prix régional de la construction bois 2021

📁 cf. diaporama en annexe 3, pages 52 à 58

#### Fanny CADORET, chargée de mission amont et 1<sup>ère</sup> transformation :

- Enquête frêne
- Valorisation régionale des essences/qualités secondaires

📁 cf. diaporama en annexe 3, pages 59 à 65

#### Leigh MITCHELL, chargé de mission bois énergie :

- Etude sur l'emploi dans la filière bois énergie en Hauts-de-France Panorama BE
- Recensement des déchets bois (A&B) en Hauts-de-France

📁 cf. diaporama en annexe 3, pages 66 à 69

#### Cathy NOWAK, chargée de mission emploi-formation :

- Accompagnement scieries RH
- Attractivité des métiers

📁 cf. diaporama en annexe 3, pages 70 à 78

#### Jordan NDHO, conseiller développement économique :

- Entreprises accompagnées
- Module transmission d'entreprises

📁 cf. diaporama en annexe 3, pages 79 à 84

#### Clément MESSIAS, chargé des projets européens :

- Présentation de l'Observatoire de la filière forêt bois en Hauts-de-France
- Clôture des projets européens

📁 cf. diaporama en annexe 3, pages 85 à 88

#### Alexandra FINET, chargée de mission communication, formation et promotion de la filière :

- Inspiration bois
- Rdv Forêt Bois Saint Gobain

📁 cf. diaporama en annexe 3, pages 89 à 90

#### Suzy MONCOND'HUY, responsable administrative et financière, et Alexandra FINET, chargée de mission communication, formation et promotion de la filière

Focus sur les adhérents

- Offre de services
- Expertise

📁 cf. diaporama en annexe 3, pages 91 à 92

## 7. PLATEFORME BOIS HAUTS-DE-FRANCE

📁 Diaporama en annexe 3, pages 93 à 98

### 7.1 Constitution de la SCIC

**Assemblée générale constitutive de la SCIC Plateforme Bois HDF le 17 février 2020, avec 6 associés :**

- Scierie ALGLAVE Henri & Fils
- Scierie MORISAUX
- Société d'Emballage Industriel du Soissonnais
- COFNOR
- Fossé S.A
- FIBOIS Hauts-de-France

#### **Tour de table financier**

Partenaires financiers :

- Région Hauts-de-France
- Forinvest

- France Active

Prêts bancaires : Caisse d'épargne, La Nef

#### **Animation :**

Embauche le 1<sup>er</sup> juillet 2020 du responsable de la Plateforme : Sébastien CARON (salarié de l'association Fibois Hauts-de-France et mis à disposition de la SCIC)

## **7.2 Présentation par Sébastien CARON des actions menées**

### **Création d'une marque :**

Création d'une marque régionale, garantissant l'origine des bois Hauts-de-France à 100 % et la transformation en Hauts-de-France (sauf, à titre exceptionnel, si prestation non-disponible en région ou à tarif prohibitif)



Articulation de la marque AVIVIO avec :



et



GARDIEN  
DE L'ÉQUILIBRE  
FORESTIER

### **Fabrication d'une machine de classement :**

Conception et fabrication d'une machine de classement mécanique du peuplier, et de sa remorque de transport.

Première présentation au public lors de la journée du biosourcé le 10 juin 2021 au Codem  
Cette machine sera mise à disposition des scieurs associés courant juillet 2021.

### **Réalisation d'un site internet :**

Le site internet [www.avivio.fr](http://www.avivio.fr) sera mis en ligne prochainement. Il se décompose en 2 parties :

- une partie « public » véhiculant les valeurs de la marque et du bois local,
- une partie « professionnels » avec la gestion des stocks et la gestion du portefeuille clients.

### **Activité :**

*Depuis le lancement :*

- 180 m<sup>3</sup> de plots et d'avivés ont été transformés
- 80 m<sup>3</sup> de B.M.A/B.L.C ont été vendu ce qui représente un C.A de  $\approx$  100 000€
- stock de plots et d'avivés  $\approx$  500 m<sup>3</sup>

*Le prévisionnel fin d'année 2021 :*

- 1300 m<sup>3</sup> de plots et avivés à transformer
- 450 m<sup>3</sup> de B.M.A/B.L.C soit un C.A prévisionnel de  $\approx$  600 000€
- stock plateforme / scieurs de plots et avivés +1000 m<sup>3</sup>

## 8. CAMBIUM HAUTS-DE-FRANCE

📁 **Diaporama en annexe 3, pages 99 à 104**

L'association CAMBIUM Hauts-de-France est une association de soutien aux entreprises de la filière bois par l'octroi d'un prêt d'honneur à taux zéro et des garanties sur des emprunts bancaires autour des partenaires suivants :



### **Rappel de la 1<sup>ère</sup> levée de fonds :**

Pour rappel, l'association a reçu 72.2 K € de promesse de fonds des membres suivants :

Nom	Montant
CODIFAB	50 000 €
DALKIA	1 000 €
RAMERY	1 000 €
Comité des forêts	200 €
UR FRANSYLVA	10 000 €
Syndicat des Marchands de Bois de l'Oise	10 000 €

Parmi ces sept contributeurs, il reste à recevoir les fonds du Syndicat des Marchands de Bois de l'Oise.

Pierre DE CHABOT TRAMECOURT s'interroge sur les modalités de remboursement aux apporteurs avec droits de reprise.

Jordan NDHO précise que les apports sont remboursés à l'issue du prêt accordé à l'entreprise bénéficiaire. La durée moyenne est de 5 ans. A noter l'imputation des frais de gestion sur l'apport avant remboursement.

### **Bilan des dossiers présentés et en cours**

- Sur 5 dossiers présentés aux experts, 4 dossiers ont été validés.
- Sur 3 dossiers présentés au comité de validation, 3 dossiers ont été validés pour un montant de soutien total de 19 K€.
- 12 dossiers de candidature sont en cours d'instruction, ce qui représente 59 K€ pour un prêt moyen de 5K€.

### **Enveloppe disponible**

Les fonds disponibles pour l'attribution des prêts d'honneur à ce jour s'élèvent à 37 135 €

### **Lancement de la 2<sup>ème</sup> levée de fonds :**

2 types de contributions sont possibles :

- Apport avec droit de reprise
- Don

Défiscalisation : un dispositif innovant monté avec le Fonds de dotation Initiative France

**Assemblée générale annuelle :**

La date est fixée le 12 juillet matin. Le lieu reste à définir, dans l'idéal au sein d'une entreprise bénéficiaire du dispositif.

**9. MASTER PLAN FORET BOIS**

📁 **Diaporama en annexe 3, pages 105 à 109**

**Bilan du Master plan 2016-2020**

- Collecte des données de tous les acteurs de novembre 2020 à janvier 2021.
- Envoi de la synthèse aux acteurs pour commentaires en février 2021.
- Échanges en réunion (visio) le 19 février 2021.

Prochaines étapes :

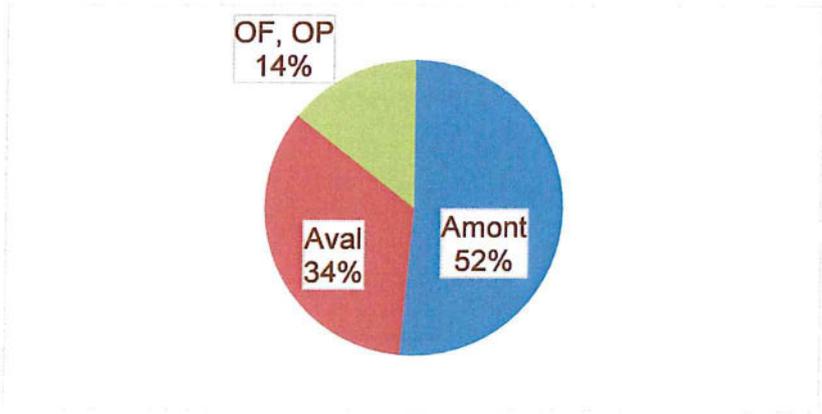
- Finalisation de la rédaction,
- Envoi à toutes les structures concernées pour relecture.

**Préparation du nouveau Master Plan 2021-2027**

- Date de début des travaux : 19 février 2021
- Lancement des groupes de travail thématiques le 16 mars 2021

Amont	23 mars	26 mai
Transformation du bois	16 mars	27 mai
Construire rénover en bois local	16 mars	17 mai
Développer le bois énergie	23 mars	26 mai
Recruter former	25 mars	18 mai
Communication	-	31 mai
Transversal	-	4 juin

- 50 inscrits au total, représentant 35 structures différentes



### Prochaines étapes :

- Envoi des contributions à tous les GT, pour relecture
- Plénière le 13 juillet matin
- Début de la rédaction à la rentrée

Objectif : présentation du Master plan à la nouvelle assemblée régionale en fin d'année 2021.

## 10. FRANCE BOIS 2024

 **Diaporama en annexe 3, pages 110 à 121**

### **10.1 Intervention de Georges-Henri FLORENTIN, Président de France Bois 2024**

Presque 100 ans après sa dernière olympiade, la France est de nouveau retenue pour l'organisation des Jeux Olympiques, avec un engagement des jeux les plus bas carbone de l'histoire moderne. La comparaison sera effectuée avec le précédent organisateur (Grande-Bretagne - JO de Londres).

La France s'est donc engagée sur les indicateurs suivants :

- 30% de CO<sub>2</sub> en moins que les JO de Londres,
- 50% de CO<sub>2</sub> en moins sur les constructions pour les JO.

Les JO auront lieu à Paris avec deux implantations principales :

- Un village olympique de 314 000 m<sup>2</sup> à Saint Denis (construction),
- Un village médias de 90 000 m<sup>2</sup> à l'Est (rénovation).

Également prévu : la construction d'un centre aquatique olympique (2 piscines modulables 6000 places avec 2 bassins de 100m, 30m de haut et 100% bois)

La France ne paye pas les bâtiments : ce sont des promoteurs (Solideo, Vinci, Eiffage, Icade, Ile Saint Denis) qui financent les constructions et loueront ces espaces à la France le temps des jeux. A l'issue des JO, les bâtiments seront transformés pour un usage professionnel (bureaux) ou individuel (logements).

Le projet France Bois 2024 est né en 2018. Sa durée de vie est limitée, l'échéance est prévue en juillet 2024. Les actions menées seront léguées à la France et aux interprofessions de la filière forêt-bois. Toutes les informations sont publiques et accessibles depuis le site [www.francebois2024.com](http://www.francebois2024.com). France Bois 2024 s'appuie sur la mairie de Paris, le CODIFAB et France Bois Forêt. France Bois 2024 fait partie du comité d'organisation des JO (médias, organisation, signalisation).

France Bois 2024 œuvre pour qu'une place prépondérante soit laissée au bois dans le projet. Le projet des JO est un projet structurant pour la filière bois, il est fixé dans les objectifs des bâtiments bois exemplaires avec 50% d'utilisation de bois français dans les bâtiments R+6 et R+12. Sur le village olympique, France Bois 2024 ambitionne la pose de tous les planchers en bois sur tous les bâtiments et sur les bâtiments R+6 l'ossature en bois.

Le contexte politique est difficile, la filière bois est fortement attaquée par la filière béton. La RT 2020 qui était plutôt favorable au bois a été reportée en 2022. De plus la filière béton aurait mis au point un béton bas carbone. Enfin, les promoteurs n'ont pas contractualisé avec les constructeurs bois et la flambée du prix des bois menace le projet.

Pour autant Monsieur FLORENTIN invite les acteurs de la filière à poursuivre les études techniques pour proposer des alternatives au béton, l'analyse ACV qui doit favoriser les matériaux biosourcés dont le bois, d'autant plus que le gouvernement est sensible sur le sujet de l'ACV.

Il est nécessaire de continuer à prescrire pour augmenter la part de la construction bois. Il invite les entreprises de la filière bois à remonter dans la chaîne pour identifier une manière de se rattacher au projet, de consulter

le site [www.francebois2024.fr](http://www.francebois2024.fr) pour identifier la liste des entreprises qui vont participer au projet de construction et d'aménagement.

## 10.2 Echanges avec l'assemblée :

Olivier FOSSÉ s'interroge sur la place des feuillus dans la construction pour ce projet, d'autant plus que Fibois Hauts-de-France est pionnier sur ces essences.

Georges Henri FLORENTIN indique que la majorité des constructeurs engagés dans le projet utilisent du résineux. Pour autant le peuplier peut trouver sa place de par ses propriétés, sur des lots tels que podiums, barrières, bungalow.

Pierre de CHABOT TRAMECOURT fait remarquer que pour le palais éphémère, la place laissée au bois ne représente que 20% contre 50% annoncé.

Georges Henri FLORENTIN précise que l'objectif de 50% est sur le projet dans sa globalité. Il ajoute que l'objectif fixé par SOLIDEO pour cet ouvrage est de 30%. France Bois 2024 espère dépasser cet objectif en ajouter des éléments d'aménagement en bois.

Etant donné que ce sont de gros groupes de la construction, c'est difficile pour une petite entreprise de s'associer au projet.

Thomas BAUDOT se demande si l'utilisation du bois dans les ouvrages ne va pas se limiter à de l'ossature bois uniquement.

Georges Henri FLORENTIN assure que France Bois 2024 se bat pour que les bâtiments R+6 soit construits entièrement en bois (structure).

Jean-François CARPENTIER s'interroge sur l'origine de l'augmentation des cours du bois.

Georges Henri FLORENTIN explique que l'augmentation est causée par l'effet du marché international et la très forte demande des Etats-Unis qui se sont positionnés sur les marchés européens, qui viennent eux-mêmes s'approvisionner en France. Pour le moment seule les essences de résineux sont concernées.

Guillaume PONSAN s'interroge sur le dépôt des permis de construire sur les 2 villages mais également sur le partenariat avec Bouygues de par son engagement dans le CLT.

Georges Henri FLORENTIN indique que 20 permis ont été déposés et qu'il aimerait que les valeurs olympiques qui sont l'excellence, le respect et l'amitié, soient respectées dans la lutte des matériaux. Les JO sont l'occasion de montrer que tout est possible. Le CLT a toute sa place au même titre que les autres systèmes constructifs.

Olivier FOSSÉ fait remarquer que l'état résiste au lobbying du béton alors pourquoi repousser la RT 2020 à 2022 ? Quid du rapport Cattelot et de la Cour des Comptes ?

Georges Henri FLORENTIN salue le travail réalisé par Madame CATTELOT, appuyé également par le Sénat. La filière est attaquée notamment sur la coupe en forêt, beaucoup d'actions sont engagées, l'ACV est également attaquée au niveau européen. Pour autant l'enquête d'opinion réalisée en avril est porteuse d'espoir, le grand public est sensible au matériau bois quelque soit l'âge.

Pour conclure, Georges Henri FLORENTIN invite l'assemblée à lire le livre « Le Grand Livre des arbres et de la forêt »

Académie d'agriculture de France (Auteur) paru le 21 octobre 2020 :

*« A l'heure où nos sociétés amorcent un spectaculaire virage écologique, les forêts sont emblématiques de notre rapport – bien souvent idéalisé – à la nature. Derrière les drames de la déforestation sous les tropiques et des grands incendies, au-delà du mythe de la forêt « primaire », qu'en est-il de la réalité de nos forêts ? Les meilleurs experts apportent ici les éléments nécessaires pour prendre la mesure de la complexité du problème.*

*Comment concilier le maintien de la biodiversité et des écosystèmes forestiers avec la production de bois et*

le tourisme ? À qui appartient la forêt et comment doit-on la gérer de manière durable ? Les « labels verts » de certification vont-ils se développer ?

Comment surtout favoriser cette source de matériaux et d'énergie renouvelables à faible empreinte carbone à l'heure du changement climatique ? C'est tout l'univers des forêts et du bois qui se révèle ici, mêlant l'exigence d'une rentabilité raisonnable à l'impérieuse nécessité de gérer au mieux ces espaces vitaux. »

## 11. QUESTIONS DIVERSES

📁 Diaporama en annexe 3, pages 122 à 125

### Les rendez-vous à ne pas manquer :

18 juin : Club Entreprise Energiesprong Hauts-de-France à Wallers (59)

1er juillet : Pti-Déj Bois « la construction bois paille » à Quiery-la-Motte (62)

2 au 4 juillet : Nuit des Forêts partout en France

6 juillet : Visite de chantier (Dainville, 62)

7 juillet : Le bois énergie et la qualité de l'air en Hauts-de-France à Arras (62)

8 juillet : Club Entreprise Energiesprong Hauts-de-France (lieu à confirmer)

15 au 17 juillet : Forum Bois Construction à Paris (75)

7 septembre : Club Entreprise Energiesprong Hauts-de-France (lieu à confirmer)

22 au 24 septembre : Salon FOREXPO à Mimizan (Landes)

1<sup>er</sup> & 2 octobre : Rendez-vous Forêt Bois à Villers-Châtel (62)

7 octobre : journée Lean Manufacturing (lieu à confirmer)

Olivier FOSSÉ, président, demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer. Aucune question n'étant à plus l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Olivier FOSSÉ clôt l'assemblée générale ordinaire.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

Monsieur Olivier FOSSÉ,  
Président



Monsieur François LACOSTE  
Secrétaire

